



GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



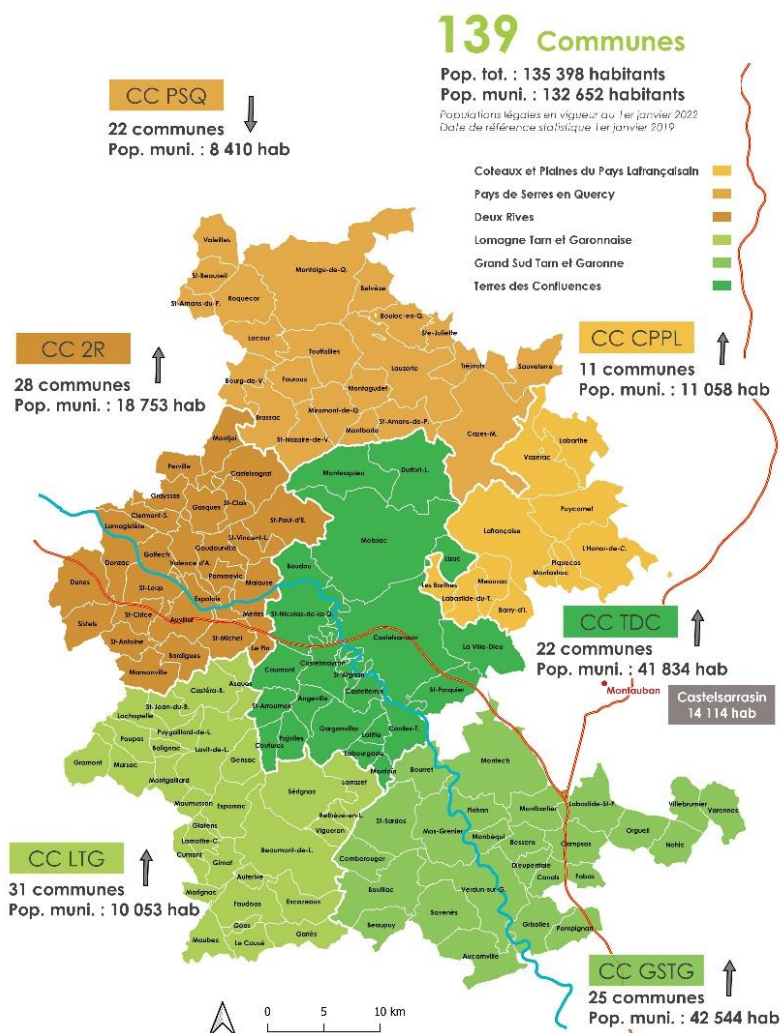
SOMMAIRE

I. Portrait du PETR et de son actualité 2022	2
1) Portrait du PETR	2
2) L'actualité interne du PETR en 2022	3
II. Mobilisation des collectivités du PETR	6
1) Coordination avec les référents des Communautés de Communes	6
2) Rencontres annuelles avec les Communautés de communes	6
3) Mobilisation spécifique sur le projet de territoire PETR 2021-2027 et les contractualisations	7
4) Rencontres des porteurs de projets dans le cadre de l'animation des 4 contrats	9
III. Animation et mise en œuvre du programme LEADER	10
1) Contexte du LEADER 2014-2022	10
2) Composition du GAL en 2022	10
3) Bilan de l'animation LEADER en 2022	12
IV. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE 2021-2026)	17
1) Contexte	17
2) Le contrat et la stratégie pour Garonne Quercy Gascogne	18
3) Réunions et programmation CRTE en 2022	18
4) Focus sur le Dispositif Petites Villes de Demain (PVD)	21
V. Animation du Contrat Territorial Occitanie (CTO 2022-2028)	23
1) La 2 ^{ème} génération du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028	23
2) Les travaux CTO réalisés en 2022 et à venir	23
3) Le nouveau fonds FEDER priorité 5 mobilisable	25
4) Continuité du dispositif Bourgs-Centres	26
VI. Animation du Contrat interdépartemental Territoire d'industrie 32/82	27
1) Un contrat animé depuis 2019	27
2) Animation et bilan fin 2022	27
VII. Participation à la vie du territoire	29
1) Suivi des démarches à l'échelle du PETR	29
2) Informations sur dispositifs et acteurs intervenant à l'échelle du PETR	30
3) Participation aux réseaux nationaux et régionaux	30

Cadre de contractualisation des politiques territoriales des partenaires financiers (Etat, Europe, Région), le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne offre un appui de proximité pour l'ingénierie financière des collectivités. Dans le cadre de l'animation des contrats avec ses partenaires financiers, son rôle est d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés) pour mobiliser au mieux les subventions publiques pour leurs projets de développement local.

I. Portrait du PETR et de son actualité en 2022

1) Portrait du PETR



Le territoire, comprend **139 communes** (dont 2 communes dans le 47 et 1 dans le 32) regroupées en **6 Communautés de communes**. Il s'étend, à l'Ouest du département, sur les plaines de la Garonne et du Tarn, les coteaux du Quercy ou de la Lomagne.

La population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2022 s'établit à **135 398 habitants** (soit 51 % de la population du département) : les 2 villes les plus peuplées sont Castelsarrasin (14 114 hab.) et Moissac (13 378 hab.), au sein de la Communauté de communes Terres des Confluences.

Le territoire est globalement en **croissance démographique** depuis 2017, notamment au Sud-Est, mais les évolutions sont très contrastées selon les Communautés de communes.

Quelques engagements et **labels spécifiques** à noter en 2022 :

- 23 communes engagées dans un contrat **Bourg-Centre** avec la Région et 10 communes sur le nouveau dispositif Etat **Petites Villes de Demain**,
- 3 Communautés de communes concernées par le contrat **Grand Site Occitanie (GSO)** **Moissac-Auvillar-Lauzerte** reliées par le chemin de St Jacques de Compostelle. Le GSO de Montauban étend son influence jusqu'au site de la pente **d'eau de Montech**,
- 2 vignobles labellisés « **vignobles et découvertes** » (AOP Fronton et AOP Vins du Quercy),
- et 6 communes de la CC Pays Serres en Quercy intégrées au label **Territoire Bio engagé**.

2) L'actualité interne du PETR en 2022

→ Les temps forts de décision du PETR

Instance de décision, le **Conseil syndical** est composé de **28 délégués** désignés par chaque EPCI, leur nombre étant calculé en fonction du poids démographique de chaque Communauté :

<i>EPCI avec pop. municipale inf à 15 000 hab</i>	
Pays de Serres en Quercy	3 titulaires / 3 suppléants
Lomagne Tarn et Garonnaise	3 titulaires / 3 suppléants
Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	3 titulaires / 3 suppléants
<i>EPCI avec pop. municipale de 15 000 à 30 000 hab</i>	
Deux Rives	5 titulaires / 5 suppléants
<i>EPCI avec pop. municipale de 30 000 à 45 000 hab</i>	
Terres des Confluences	7 titulaires / 7 suppléants
Grand Sud Tarn et Garonne	7 titulaires / 7 suppléants

Les instances du PETR ont été réunies 4 fois en 2022 :

- 3 **conseils syndicaux**, le 6 mai (à Valence d'Agen), le 8 juin (à Lafrançaise) et le 24 novembre (à Lavit).
- 1 réunion de la **commission PETR** « projet de territoire & contractualisations » le 19 juillet (cf. chap.II.3 Projet de territoire p 7).

Les sujets **plus exceptionnels**, en dehors des délibérations concernant les points de fonctionnement récurrents (budgétaires, renouvellement conventions, demandes de subventions...) sont rappelés dans l'encadré ci-contre.

08/06 : Conseil syndical (à Lafrançaise)

. **Recrutement de personnel – création** d'un emploi permanent de catégorie A (grade des attachés territoriaux) à temps complet et autorisant le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel.

*A l'issue de la procédure de recrutement et du jury de sélection, **Nathalie Mailhé** vient renforcer l'équipe d'animation au 1^{er} septembre en tant que chargée de mission Politiques contractuelles-LEADER.*

19/07 : Commission PETR « Projet de Territoire et contractualisations

. Partage déclinaison de la stratégie en priorités d'action et mise en œuvre du projet de territoire du PETR

. Echanges autour des futures contractualisations adossées au projet de territoire (futur CTO et candidature AMI FEDER, LEADER)

24/11 : Conseil syndical (à Lavit)

. Approbation du **Projet de territoire PETR 2021-2027**

. Approbation de la **candidature du PETR à l'AMI FEDER 2021-2027 (CTO)**

. Approbation de la **candidature** pour le programme **LEADER 2023-2027**

. Approbation de la **signature** du président du PETR pour les conventions cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

→ **L'équipe technique du PETR**

L'équipe assure l'élaboration et l'**animation des contrats du PETR avec ses partenaires financiers** (cf. schéma page suivante).

En **appui** aux 6 Communautés de communes, elle développe une ingénierie territoriale **pour accompagner les porteurs de projet locaux et mobiliser au mieux les subventions et aides** (Etat, Région, Département, Europe), en lien avec les stratégies des contrats, déclinées à partir du **projet de territoire** du PETR.

L'équipe technique du PETR comporte, à partir du 1^{er} septembre 2022, 5 agents représentant **4,10 ETP** :

Postes permanents :

- Isabelle TOULET, coordonnatrice du PETR, du projet de territoire et des contrats
- Antonia MEZQUIDA, animatrice dédiée au programme européen LEADER
- Emilie VERCAUTEREN, chargée de mission « politiques contractuelles » (CTO/CRTE).
- Nathalie MAILHE, chargée de mission « politiques contractuelles-LEADER »
- Joëlle SOPETTI, agent comptable (10h. hebdo)

Appui mutualisé avec le PETR Pays Portes de Gascogne (32)

Charlotte CHAMPOISEAU, chargée de mission pour l'animation du dispositif Territoire d'Industrie interdépartemental 32/82 (recrutée par le PETR Pays Portes de Gascogne d'avril 2020 à 2023) en appui de la coordonnatrice

→ **Actions de communication**

Les choix de conception pour le futur **site internet du PETR** ont été transmis au second semestre 2022 au Centre de Gestion qui réalisera la configuration du site et la formation des agents du PETR (prévue en Janvier 2023).

Un premier travail sur le contenu a été amorcé fin 2022.

Le site internet du PETR est en cours de finalisation et sera mis en ligne au 1^{er} trimestre 2023.

LES CONTRATS ANIMES PAR L'EQUIPE DU PETR AU SERVICE DU TERRITOIRE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales.



II. Mobilisation des collectivités du PETR

1) Coordination avec les référents des Communautés de Communes (CC)

Le PETR anime un **réseau d'échanges avec les référents** de chaque Communauté de communes.

Ces rencontres régulières entre équipes techniques visent à partager les actualités de chacun, l'état d'avancement des programmations dans les contrats, le suivi des projets, des études structurantes, des appels à projets et des pratiques.

A l'occasion des rencontres, les **états d'avancement des programmations des dossiers** dans les contrats du PETR sont remis à chaque Communauté de communes.

2 réunions communes « référents » ont été organisées en 2022 : le 21/01 puis le 10/11.

De plus, l'équipe du PETR a rencontré les nouvelles personnes arrivées dans les communautés :

- La nouvelle DGS et chargée des subventions de la CC Terres des Confluences le 19/05, ainsi que la chef de projet Petite Ville de Demain le 17/02
- La nouveau référent pour la CC Pays Serres en Quercy le 19/05.

2) Rencontres annuelles avec les Communautés de communes

Après les 3 CC réunies en 2021, 2 **réunions collectives** ont été organisées par le PETR en collaboration avec les Communautés de communes et la Maison de la Région :

- Réunion pour le territoire de la **CC Pays Lafrançaisain**, le 20/01 à Lafrançaise
- Réunion pour le territoire de la **CC Grand Sud Tarn et Garonne** le 13/04 à Grisolles.

Le format adopté est une présentation des services du PETR **auprès des personnes en charge des dossiers de subvention des communes**, et souvent des nouveaux élus. Il s'agit lors de ces réunions d'échanger sur les difficultés rencontrées par chacun et de faciliter la compréhension de la contractualisation avec le PETR et des dispositifs de subvention.

Le PETR remet aux participants **un guide-synthèse des dispositifs d'aide de la Région et du Département** (selon les thématiques de leurs projets).

Le PETR a également été convié à une réunion communautaire de la **CC Pays de Serres en Quercy** le 9/09 pour rappeler l'appui à la contractualisation et à la mobilisation des subventions.

En 2023, dès que l'ensemble des dispositifs de la Région seront votés, le PETR relancera cette tournée des territoires pour échanger sur le nouveau CTO, programme FEDER et nouveau LEADER 2023-2027.

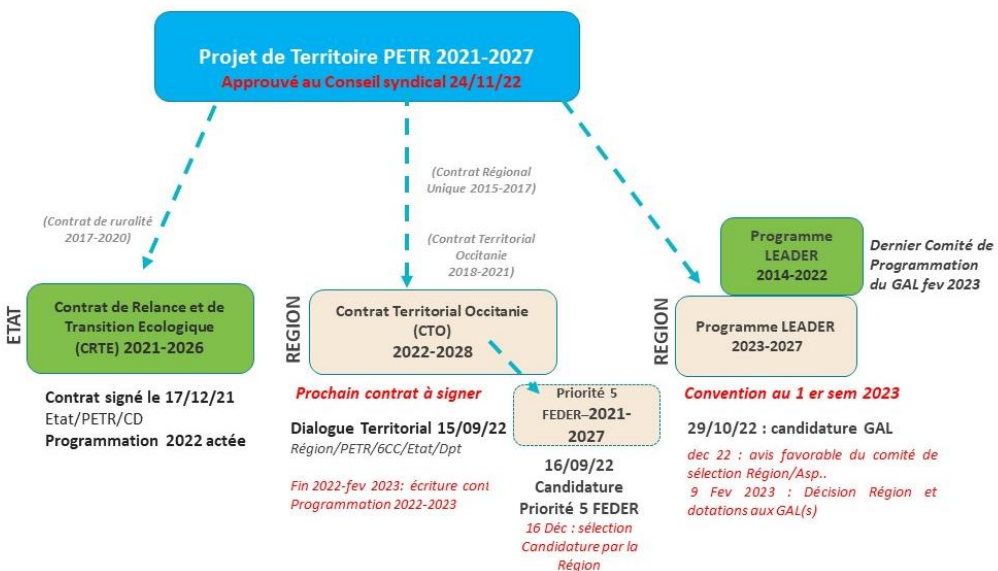
3) Mobilisation spécifique sur le projet de territoire PETR 2021-2027 et les contractualisations

Le Conseil syndical a engagé la démarche d'élaboration du projet de territoire du PETR 2021-2027 avec ses 6 communautés de communes en 2021. La démarche a été finalisée **en 2022** et se formalise par le document de synthèse de 98 pages (ainsi qu'un diagnostic détaillé de 152 pages) **approuvé par le Conseil syndical le 24/11/22**.

Le projet de territoire PETR constitue le **socle stratégique des contractualisations** du PETR avec les partenaires financiers (Etat, Région, Département) qui accompagnent le développement de notre territoire :

- le **CRTE** de l'Etat pour la période 2021-2026, faisant suite au Contrat de ruralité (2017-2020)
- la nouvelle génération du Contrat Territorial Occitanie (**CTO**) avec la Région pour la période 2022-2028
- le prochain programme européen **LEADER** (2023-2027) via la Région (autorité de gestion du fond européen).

Le projet de territoire, socle stratégique des contractualisations du PETR avec les partenaires financiers



Pour rappel, en 2021,

le projet de territoire a fait l'objet de quelques étapes décisives débattues avec le **Conseil syndical** ou à l'échelle des **Communautés de communes** :

- **Conseil syndical 29 Mai** : engagement du Projet de territoire avec recrutement du **cabinet d'études Teritéo** et appui de la Commission thématique d'élus du PETR « Projet de territoire & contractualisations » créée
- Concertation avec les élus et services des CC du 19 juillet au 3 novembre : **6 Comités techniques** réalisés dans chaque Communauté pour consolider les éléments de diagnostic, enjeux, priorités à leur échelle
- Réunion de la **Commission PETR « Projet de territoire & Contractualisations »** le 4 Novembre : synthèse du diagnostic, présentation des enjeux et orientations stratégiques à l'échelle du PETR
- **Conseil syndical 11 décembre 2021** : **Validation de la première phase de diagnostic, enjeux et stratégie du projet de territoire autour des 4 défis et 19 priorités d'action**
- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), a également été approuvé lors de cette séance, ce contrat cadre ayant été élaboré sur cette base stratégique du Projet de territoire validé et avec le recensement des opérations indiquées pour 2021-2027 (collectées par le PETR via les 6 communautés de communes).

En 2022, les travaux de rédaction et concertation se sont poursuivis,

pour préciser les objectifs et actions envisagées derrière les **4 défis et 19 priorités d'actions**. Cette « **Déclinaison des priorités d'actions** » (objet d'un chapitre spécifique du document Projet de territoire) s'appuie sur les schémas et documents stratégiques fournis par chaque Communauté, et les concertations réalisées en 2021.

Ce plan d'action à l'échelle du PETR concerne l'ensemble des collectivités, partenaires et acteurs publics et privés dans le cadre de leurs compétences ou missions.

La mise en œuvre du projet de territoire et son suivi se traduiront par l'engagement d'opérations locales programmées **chaque année dans les contrats animés par le PETR** (CTO, CRTE, LEADER, FEDER).

Le PETR, à ce jour, ne portant en propre que des actions **d'animation des contrats et d'accompagnement** des porteurs de projet pour mobiliser au mieux les subventions.

Cette seconde phase de finalisation du projet de territoire a été **mise en débat** avec la **Commission PETR « Projet de territoire & Contractualisations » le 19 juillet**. Le document complété suite à la réunion a été transmis pour vérification et derniers ajustements aux 12 délégués de la Commission ainsi qu'aux 6 DGS des Communautés de communes (concertation du 26 sept au 20 octobre 2022).

[Le Projet de territoire a été approuvé à l'unanimité au conseil syndical du 24 novembre 2022 à Lavit.](#)

La synthèse de la stratégie du projet de territoire est rappelée ci-contre.

L'ensemble des documents, déjà transmis aux délégués et communautés de communes, seront mis en ligne sur le site internet du PETR fin mars 2023.

1

Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale

- 1.1- Adapter le parc de logement pour garantir un parcours résidentiel et des logements de qualité
- 1.2- Privilégier un aménagement favorable à la redynamisation des centralités et à la préservation des patrimoines paysagers et naturels du territoire
- 1.3- Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs
- 1.4- Soutenir les initiatives permettant d'accompagner les grandes évolutions socio-démographiques

Priorités d'actions

2

Garantir une accessibilité renforcée aux services

- 2.1- Contribuer à la structuration d'une offre de services et d'équipements accessible
- 2.2- Renforcer l'offre de mobilités pour accéder aux services et à l'emploi / formation
- 2.3- Soutenir les actions contribuant à renforcer l'accès aux usages numériques pour tous
- 2.4- Maintenir les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire

Priorités d'actions

3

Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire

- 3.1- Favoriser le développement d'un écosystème local favorable au développement et à la transmission des entreprises
- 3.2- Maintenir les activités et valoriser les productions agricoles de qualité et porteuses de plus-value
- 3.3- Assurer le maintien et le développement du tissu industriel et des activités commerciales et artisanales
- 3.4- Dynamiser le secteur touristique du territoire afin de le faire reconnaître en tant que destination de séjours

Priorités d'actions

4

Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

- 4.1- Soutenir un urbanisme maîtrisé et plus durable
- 4.2- Soutenir la préservation / reconstitution des éléments de biodiversité (trame verte et bleue) et de leur continuités écologiques
- 4.3- Accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables (EnR)
- 4.4- Encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux déplacements
- 4.5- Soutenir une meilleure gestion des déchets à travers le développement de boucles locales d'économie circulaire
- 4.6- Garantir une gestion pérenne de la ressource en eau
- 4.7- Prévention du risque et résilience face au changement climatique

Priorités d'actions

4) Rencontres des porteurs de projets dans le cadre de l'animation des 4 contrats

En 2022, l'équipe du PETR a constaté un accroissement des rencontres avec les porteurs de projets, essentiellement publics.

Ainsi, **130 réunions** (en présentiel-visioconférence ou rendez-vous tel) ont été réalisées (contacts tel/mail courts non inclus) contre **76** en 2021.

Territoire concerné	Nombre de réunions avec les porteurs de projet en 2021 (pour contrats CTO/CRTE/LEADER)
CC GSTG	32
CC PSQ	22
CC TDC	20
CC LTG	17
CC CPPL	9
CC 2R	9
Supra communautaire (porteurs de projets privés, syndicats de déchets, Ch. agri, SMEC...)	21
TOTAL	130

Pour les communes, il s'agit en général d'une première rencontre pour présentation d'un ou plusieurs projets en vue d'une recherche de subventions et d'une inscription dans la programmation CTO et/ou CRTE. Ensuite, les échanges pour affiner le plan de financement se poursuivent par contacts mails, téléphoniques (non comptabilisés dans le tableau).

En moyenne, chaque projet concernant les contrats CTO ou CRTE nécessite 4 échanges téléphoniques ou mails en complément des réunions auprès des porteurs privés. Certains projets en fonction de leur complexité ont nécessité beaucoup plus d'échanges.

Les **référénts des Communautés** de communes sont soit présents à ces rencontres, soit informés suite aux prises de contacts.

L'Etat et la Région demandent à ce que chaque opération soit inscrite annuellement dans les contrats pour bénéficier des subventions.

A noter fin 2022, l'arrivée de nouveaux fonds pouvant concerner notre territoire : le Fonds Vert de l'Etat et le fonds FEDER de la Région (priorité 5 lié au CTO) pour lesquels les animatrices ont commencé à identifier des projets locaux.

Pour les dossiers **LEADER**, les échanges sont plus importants et étalés dans le temps du projet. L'accompagnement des porteurs de projets (publics ou privés) se fait dès l'émergence du projet avec la pré-demande, puis nécessite un appui des animatrices LEADER pour assurer la complétude du dossier de demande d'aide, et la présenter pour instruction au service LEADER de la Région puis pour sélection et vote de la subvention au GAL LEADER. L'accompagnement se poursuit au stade du conventionnement, et au moment du dépôt du dossier de paiement.

L'animation détaillée des 4 contrats en 2022 figure dans les chapitres suivants.

III. Animation et mise en œuvre du programme LEADER

1) Contexte du programme LEADER 2014-2022

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un **programme européen** de développement des territoires ruraux pour accompagner et cofinancer des **projets publics ou privés** répondant à la stratégie locale du territoire. La priorité affichée pour Garonne Quercy Gascogne est « **l'équilibre territorial solidaire et attractivité durable** » et se décline en 6 axes stratégiques d'intervention pour le territoire.

La convention du programme LEADER du territoire Garonne Quercy Gascogne pour la période initiale 2014-2020 a été signée le 27 janvier 2017 entre :

- La Région Occitanie « autorité de gestion » de ce fonds européen,
- Le PETR Garonne Quercy Gascogne, **structure porteuse du Groupe d'Action Locale Garonne Quercy Gascogne (GAL)**, responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL LEADER,
- L'Agence de services et de paiement (ASP), « organisme payeur de l'Etat ».

Dans le premier temps du conventionnement, l'enveloppe financière attribuée au GAL Garonne Quercy Gascogne pour mobiliser des fonds FEADER permettant de soutenir des projets était de 3,42 millions d'euros.

Le GAL a ensuite obtenu 2 réabondements en 2021 et 2022 pour atteindre une **enveloppe LEADER finale de 5,47 millions d'€ (5 467 970 €)**.

Elle a permis de programmer une diversité d'opérations LEADER **jusqu'au 31 décembre 2022**.

2) Composition du GAL en 2022

La particularité du programme européen LEADER réside dans son pilotage et sa mise en œuvre locale par un **GAL** (Groupe d'Action Locale) **qui réunit un collège d'acteurs publics** (10 titulaires/10 suppléants) **et un collège d'acteurs privés du territoire** (13 titulaires/13 suppléants).

Le Comité de programmation est **l'instance décisionnelle du GAL** pour la mise en œuvre de la stratégie et de l'enveloppe financière LEADER dédiée au soutien des projets publics et privés du territoire. Il est chargé de la sélection des projets à partir d'une grille de notation commune et de leur programmation sur la base des montants de subvention proposés par le service instructeur de la Région.

Le GAL, instance d'animation du programme LEADER, s'appuie sur une équipe technique **dédiée du PETR** renforcée à **env. 2 ETP** en 2022 (2 animatrices à temps plein + mi-temps + coordonnatrice).

La liste des membres du Comité de programmation actée le 30 mars 2022 suite aux élections dans les chambres consulaires figure ci-après.

Comité de programmation GAL LEADER (au 30/03/2022)

COLLEGE PUBLIC 10 titulaires/10 suppléants	
BESIERS Jean-Philippe	Titulaire , Président du GAL
<i>VISSIERES-DELVOLVE Marie-Thérèse</i>	<i>Suppléante</i>
BOCHU Jean-Luc	Titulaire , Président Commission Services Mobilité Environnement
<i>ESTANOVE Philippe</i>	<i>Suppléant</i>
DELACHOUX Jean-Paul	Titulaire
<i>MAERTEN Marie-Bernard</i>	<i>Suppléante</i>
DELBREIL Thierry	Titulaire
<i>SILOT Jean-Luc</i>	<i>Suppléant</i>
GAYET Stéphanie	Titulaire
<i>DELZERS Monique</i>	<i>Suppléante</i>
LAGARDE Christian	Titulaire
<i>SALOMON Bernard</i>	<i>Suppléant</i>
NEGRE Marie-Claude	Titulaire
<i>CASTELLA Serge</i>	<i>Suppléant</i>
PREVEDELLO Xavier	Titulaire
<i>FOURNIE Philippe</i>	<i>Suppléant</i>
TUYERES Stéphane	Titulaire
<i>RASPIDE Jean-Marc</i>	<i>Suppléant</i>
ZULIAN Fernand	Titulaire
<i>BARREAU Jean-Michel</i>	<i>Suppléant</i>

COLLEGE PRIVE 13 titulaires/13 suppléants	
ARBEAU Géraud	Titulaire
<i>PASCAL Yoann</i>	<i>Suppléant</i>
BUFFAROT Jean	Titulaire
<i>DENAUD Janine</i>	<i>Suppléante</i>
CARCENAC Joël	Titulaire
<i>REN Frédéric</i>	<i>Suppléant</i>
DEJEAN Odile	Titulaire , Présidente Commission Agriculture/Tourisme/Patrimoine
<i>ROQUES Evelyne</i>	<i>Suppléante</i>
DIRAT Sandra	Titulaire
<i>GERARDIN Frédéric</i>	<i>Suppléant</i>
ESTEVE Jeannette	Titulaire
<i>ZALEWSKI Simone</i>	<i>Suppléante</i>
GUEDON Nicolas	Titulaire
<i>DELCASSE Jean-Claude</i>	<i>Suppléant</i>
JOURDAIN Céline	Titulaire
<i>OUSTRIC Sébastien</i>	<i>Suppléant</i>
LAGOUARRE Marc	Titulaire
<i>DELZERS Roland</i>	<i>Suppléant</i>
PERESSON Hugues	Titulaire
<i>DURAND Brigitte</i>	<i>Suppléante</i>
ROSET Jacques	Titulaire Président commission Culture/vie associative
<i>PEGAS Bruno</i>	<i>Suppléant</i>
VALEYE Alain	Titulaire
<i>DONINI Francis</i>	<i>Suppléant</i>
VIGROUX Sylvie	Titulaire
<i>PETIT Alain</i>	<i>Suppléant</i>

3) Bilan de l'animation LEADER en 2022

Pour cette **année charnière**, de superposition de fin de programme 2014-2022 et de définition du nouveau LEADER 2023-2027, l'équipe GAL bénéficie en interne d'un renfort d'animation avec le recrutement de Nathalie Mailhé.

→ Vers la fin du 1^{er} programme LEADER 2014-2022

L'année 2022 constitue la 6^{ème} année d'animation avec une activité renforcée par les dates de fin de gestion du programme fixées par la Région (programmation 31/12/22 et engagement conventions 30/06/2023). Les membres du GAL ont été sollicités pour :

- **6 Réunions des commissions thématiques (Février, Juillet et décembre).**
- **3 comités de programmation** (30/03, 18/07, 21/12) pour programmer en 2022 un total de **28 dossiers**.
12 dossiers supplémentaires présentés au service instructeur pour le Comité de décembre sont reportés pour un dernier comité de programmation en 2023.
- Le GAL a aussi été invité le **19 octobre à un atelier de concertation** pour la préparation **de la candidature au futur programme LEADER 2023-2027** (cf. ci-après).

A la date du dernier Comité du GAL du 21 décembre 2022, **le bilan est de 89 dossiers programmés** (depuis 2017) représentant **4 975 681,65 € de FEADER soit 91 % de consommation de l'enveloppe allouée au GAL (5,47 Md'€).**

En 2022, l'équipe technique a poursuivi l'accompagnement des porteurs ayant achevé leurs opérations **dans le montage des dossiers de paiement : 14 dossiers de paiement** supplémentaires ont été déposés au service instructeur de la Région en 2022.

Le bilan des actions réalisées dans le cadre du projet de **coopération LEADER** mené avec 5 Gal(s) sur le développement de l'**oenotourisme « Secrets du**

Sud-Ouest, de vins en découvertes » a été communiqué au GAL lors du Comité du 30 Mars 2022. *Une réunion de clôture plus large est prévue en Mars 2023.*

En synthèse, le bilan d'animation LEADER à fin 2022 est le suivant :

- . **178** dossiers reçus au GAL ;
 - . **89 dossiers programmés** pour un montant **4,975 M€** (engagement de **91 %** de l'enveloppe FEADER) dont 63 dossiers ayant reçu leur convention attributive.
 - . 14 dossiers en attente de programmation (dont 12 programmés en février 2023) ;
 - . 75 dossiers retirés ou traités non recevables au programme après examen du GAL, dont 8 ne pouvant être finalisés (hors délai ou en suspens) ;
 - . 13 opérations achevées dont les porteurs de projet ont reçu **le paiement de la subvention FEADER (475 370,62€)** sur les 38 déposées au paiement.
- A noter que 10 dossiers pour les porteurs en difficulté (associations) ont bénéficié du dispositif PASS LEADER avec une avance à 80 % au vu du retard d'instruction de la Région.*
- . Un portage public des opérations LEADER en majorité mais 37% sont des porteurs privés (33 opé.),
 - . Une stratégie LEADER qui a été bien suivie avec des dossiers sur tous les axes et une prédominance de dossiers sur l'économie touristique et le maintien du tissu économique de proximité.

Un **dernier Comité de programmation** sera tenu en avril 2023 pour voter la dizaine de dossiers supplémentaires (en attente d'instruction Région).

Cela portera le bilan à 102 dossiers et à **la consommation totale de l'enveloppe.**

A l'issue du dernier Comité de 2023, l'équipe réalisera et communiquera le bilan détaillé quantitatif et qualitatif de ce 1^{er} programme LEADER 2014-2022.

LEADER : Programmation 2014-2022

89 projets programmés au CP 21/12/2022

-  Projet privé
 -  Projet public communal
 -  Projet public supra-communal
(Communautés de communes, Syndicat mixte, C.D. PETR ...)
-  CC. Pays de Lafrançaise
 -  CC. Pays de Serres en Quercy
 -  CC. Deux Rives
 -  CC. Lomagne Tarn et Garonnaise
 -  CC. Grand Sud Tarn et Garonne
 -  CC. Terres des Confluences



L'animation s'achèvera ensuite sur 2023 et 2024, uniquement sur l'accompagnement le montage des dossiers de paiement (env. 60).

→ [Candidature au 2ème programme LEADER 2023-2027](#)

La Région, autorité de gestion du futur programme, a organisé la sélection des candidatures des différents GAL (s) d'Occitanie en 2 temps :

→ **1. Appel à Manifestation d'Intérêt** (AMI 31 Mars- 10 Mai 2022) pour pré-valider les périmètres des GAL 2023-2027 et les structures porteuses des GAL (phase terminée).

Le PETR, a **candidaté** le 25/04 à l'AMI et a eu confirmation fin juin **de sa sélection comme structure juridique porteuse du futur GAL.**

Le **périmètre éligible des 139 communes du PETR est confirmé** avec la réserve suivante : les 2 communes de *Grisolles et Pompignan* appartenant à l'unité urbaine de Toulouse (zonage INSEE) seront éligibles uniquement aux actions collectives.

→ **2. Appel à candidatures** (24 juin- 30 octobre 2022) pour définir les stratégies locales des territoires et leur programme d'actions (fiches-actions, maquette financière...)

L'équipe technique du PETR dédiée au GAL a commencé durant l'été à définir la stratégie et le contenu des fiches actions sur la base du projet de territoire PETR 2021-2027 et du retour d'expériences d'animation du 1^{er} programme LEADER.

Ce travail a été affiné à la rentrée suite au point d'étape fait avec les services de la Région (+ Département associé) et aux **autres concertations** menées avec les acteurs locaux durant le mois d'octobre :

- Réunion de concertation spécifique avec le GAL le 19 octobre, élargie aux services des 6 Communautés de communes et au service Développement local du Département
- Réunions sur des thématiques d'actions avec **des partenaires de niveau départemental** (Tarn et Garonne Tourisme, CCI, CMA, CAUE, CD Services publics/Environnement).

Le dossier de candidature a ensuite été finalisé et déposé le 29 octobre à la Région.

Le programme d'actions LEADER proposé est traduit dans **4 fiches-actions** débattues avec le GAL (réunion de concertation du 19 octobre), qui **ciblent 12 objectifs opérationnels** (cf. schéma ci-contre).

Ce nouveau programme d'actions propose :

- des actions diversifiées, pluri-thématiques,
- en mêlant une **poursuite d'actions** dans la continuité du 1^{er} programme engagé en 2017 et l'intégration de **nouvelles actions à soutenir**
- en favorisant l'émergence de projets **qualitatifs et exemplaires**.

Il tient compte des **contraintes de gestion d'une enveloppe régionale plus réduite et pour une durée plus courte (5 ans)**.

Comme sur le programme actuel, il a été défini des conditions d'admissibilités, et des plafonds d'aide maximum entre 60 000€ à 160 000€.

Objectifs stratégiques = 4 Fiches-actions

FA1 : Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale

Plafonds : de 60 000 € à 80 000 €

FA2 : Garantir une accessibilité renforcée aux services

Plafonds : de 100 000 € à 160 000 €

FA3 : Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en valorisant les atouts du territoire

Plafond : 80 000 €

FA4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Plafond : 60 000 € à 80 000 €

FA5 : Coopération territoriale

FA6 : Animation et mise en œuvre du programme LEADER

Objectifs opérationnels

O.O1 Offrir un cadre de vie attractif et qualitatif

O.O2 Maintenir la vitalité des activités culturelles, associatives et de loisirs

O.O3 Accompagner les évolutions sociodémographiques et favoriser la cohésion sociale

O.O1 Accompagner les capacités de prise en charge sanitaires et médico-sociales du territoire

O.O2 Soutenir une offre de services et d'équipements accessibles pour tous

O.O1 Soutenir un écosystème local favorable au développement des activités économiques

O.O2 Promouvoir et soutenir une agriculture durable et solidaire

O.O3 Dynamiser le secteur touristique et valoriser les richesses locales

O.O1 Soutenir un aménagement du territoire maîtrisé, durable et résilient au changement climatique

O.O2 Conforter les milieux naturels et les paysages

O.O3 Encourager le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

O.O4 Soutenir une meilleure valorisation et réemploi des déchets

Le comité de sélection des candidatures s'est réuni à la Région le 12 décembre. La Région a confirmé au PETR le 21 décembre **un avis favorable sur la candidature**. Ce n'est qu'à la Commission permanente de la Région **du 9 février 2023** que toutes les candidatures des GAL ont été validées ainsi que les dotations par territoire. Pour ce nouveau programme plus court, nous avons obtenu une dotation d'un peu plus 2,8 millions d'€.

Le 1^{er} semestre 2023 sera consacré à la consolidation de la candidature, un certain nombre d'éléments règlementaires et de cadrage restant à préciser au niveau national et régional en vue d'aboutir à **la signature de la convention LEADER 2023-2027**.

Cette candidature implique de procéder à la mise en place **d'un nouveau Comité de programmation du GAL pour la durée 2023-2027**. La liste complète de ses membres doit être intégrée dans la convention LEADER qui interviendra au 1^{er} semestre.

Les principes de composition du Comité ont été reconduits (décision Conseil syndical du PETR du 24 novembre). Le Comité du GAL sera constitué à l'identique de **46 membres** : 20 membres pour le collège public et 26 membres pour le collège privé dont 6 pour les consulaires.

→ Réunions et suivis divers pour LEADER

En plus, des contacts réguliers avec les porteurs de projets potentiels ou préparant des dossiers LEADER (pré-demande, aide ou paiement) et le service instructeur LEADER de la Région, l'équipe a participé à diverses **réunions liées au programme LEADER** ou à ses thématiques d'intervention, notamment :

- Réunions de la Région avec tous les GAL(s) d'Occitanie : réunions techniques du 7/02 et 17/03 (fin de gestion et AMI), réunion des Présidents de GAL(s) le 9/02, réunion technique pour réponse candidature 2023-2027 le 1/07
- Réunion du 28/09 (point avancement de notre candidature) avec services Région et département
- Réunions avec les partenaires du projet de coopération LEADER sur la finalisation, le bilan et suites envisagées pour la candidature 2023-2027 : le 21/03, 11/07 et 17/11
- Réunions pour l'accompagnement-formation d'acteurs locaux du territoire, en lien avec les thématiques ou des projets potentiels pour LEADER :
 - Comité d'appui du **DLA (Dispositif Local d'Accompagnement pour acteurs associatifs et de l'économie Sociale et solidaire)** du 14/03 et 24/06 (projets sur le PETR).
 - **Réunions Adefpat** : réunion du Conseil d'administration du 5/07 (projets locaux), réunions des Groupes d'Appui pour les accompagnements-formations sur le territoire : restauration Gramont (3/02 et 22/04) ; stratégie alimentaire CC Pays Serres en Quercy (17/03) ; déplacement office tourisme Moissac (13/07) ; développement activités château Coutinel (21/07 et 29/09) ; plateforme Olyslow à Verdun (4/10).

Les différents accompagnements Adefpat concernant le territoire du PETR en 2022 sont précisés dans le tableau suivant.

ACCOMPAGNEMENTS ADEFPAT SUR LE PETR

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT	LILOCALISATION	STADE	DETAIL DU PORTAGE
CC GRAND SUD TARN ET GARONNE			
Château Coutinel – accompagnement à la définition d'un projet de développement/diversification d'activités dans l'oenotourisme	Labastide Saint Pierre	Accompagnement en cours	Portage CC GSTG/potentiel LEADER
Olyslow – accompagnement au lancement opérationnel de l'activité de l'entreprise (plateforme de référencement des prestataires touristiques éco-responsables)	Verdun sur Garonne	Accompagnement en cours	Portage CC GSTG/potentiel LEADER
CC TERRES DES CONFLUENCES			
GSO Moissac Auvillar Lauzerte - accompagnement à la définition d'un scénario de relocalisation de l'accueil de l'office de Tourisme de Moissac	Moissac	Accompagnement terminé fin juillet 2022	Portage PETR / potentiel CTO/LEADER
Hôtel les Crêtes de Pignols - accompagnement à la reprise d'un hôtel-restaurant à Moissac	Moissac	Accompagnement en cours jusqu'en fev 2023.	Portage CCI/potentiel LEADER
CC PAYS DE SERRES EN QUERCY			
Accompagnement à la définition d'une stratégie alimentaire de territoire	CC PSQ	Accompagnement en cours jusqu'en avril 2023	Portage CC PSQ/potentiel LEADER
Montaigu Plage – accompagnement à la définition du positionnement stratégique et du plan de développement de la SAS Soro exploitant la base de loisirs	Montaigu de Quercy	Accompagnement en cours	Portage CCI/potentiel LEADER
CC PAYS DE LAFRANCAISE			
Le Fumoir du Quercy : accompagnement du gérant au lancement de l'activité de fabrication et commercialisation de produits fumés	Vazerac	Accompagnement en cours	Portage CC CPPL
Accompagnement à la définition d'un PAT Projet Alimentaire Territorial	CC CPPL	Accompagnement en cours jusqu'en avril 2023	Portage CC CPPL/potentiel LEADER
Château de Piquecos – accompagnement à l'élaboration d'un projet culturel, patrimonial et touristique au Château	Piquecos	Abandon du projet par les porteurs	Portage CC CPPL/ potentiel LEADER
CC LOMAGNE TARN ET GARONNAISE			
Les p'tites Bouilles – accompagnement à la création d'une Maison d'Assistants Maternelles	Lavit	Abandon du projet par les porteurs	Portage CC LTG/ potentiel LEADER
SUPRA-COMMUNAUTAIRE			
Accompagnement à l'élaboration du projet de Maison des Vins à Montpezat du Quercy (label vignobles et découvertes de l'AOP)	AOP Vins du Quercy (2 PETR concernés)	Accompagnement terminé mars 2022	Portage PETR Midi-Quercy/suivi PETR GQG (projet de coopération LEADER inter-GAL(S) œnotourisme)

IV. Contrat de relance et de transition écologique 2021-2026 (CRTE)

1) Contexte

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 annoncé par la circulaire ministérielle du 20 nov. 2020 fait **suite au Contrat de ruralité 2017-2020**.

Ses enjeux et objectifs sont :

- D'associer à court terme tous les territoires **au plan de relance**
- D'accompagner les collectivités **dans leur projet de territoire sur la durée du mandat 2021-2026**, en faisant converger les priorités de l'Etat et le projet de territoire des acteurs locaux

*Le CRTE élaboré sur la base du projet de territoire doit contribuer à la **triple ambition de relance et développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale**.*

- De simplifier le paysage contractuel de l'Etat **avec un contrat intégrateur** ayant vocation à regrouper les différents dispositifs de contractualisation et d'intervention de l'Etat (DETR, DSIL du plan de Relance ou de droit commun, FNADT, ADEME, ANS, CAF, ...) auprès des porteurs de projets.

Il est à noter qu'une circulaire ministérielle du 4 janvier 2022, est venue préciser que :

- - *Le CRTE doit « **promouvoir la transition écologique** comme axe transversal, en veillant à l'enrichir sur l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la préservation des ressources. »*

Le plan de Relance s'achevant en 2022, l'axe transition écologique est devenu prioritaire.

Dans cette perspective, lors du Comité Local de Cohésion des Territoires le 23/05/2022, l'Etat a précisé **les thématiques prioritaires pour préparer le CRTE 2023** dans une optique de transition écologique.

Ces thématiques sont :

- Lutte contre l'artificialisation des sols
- Maintien de la biodiversité
- Préservation des ressources naturelles
- Changement du mode de production agricole
- Promotion de l'économie circulaire et du réemploi
- Mobilités douces et décarbonées
- Sobriété énergétique dans l'habitat, les déplacements et la production
- Développement des énergies renouvelables
- Restauration des territoires et sols impactés ou pollués
- Reconquête des friches urbaines
- Renaturation d'espaces artificialisés
- Réutilisation du bâti ancien, artisanal ou résidentiel

Un nouveau fonds dit « **fonds Vert** » a été également annoncé pour l'année 2023 en complément des enveloppes déjà existantes avec un objectif d'accélérer les projets de transition écologique.

Les projets éligibles au fonds vert seront inscrits dans la programmation du CRTE 2023.

2) Le contrat et la stratégie pour Garonne Quercy Gascogne

Le contrat CRTE 2021-2026 s'appuie sur les axes stratégiques de développement, **identifiés dans le projet de territoire PETR 2021-2027** et sur les **priorités d'action de l'Etat** (développement économique/transition écologique/cohésion territoriale). **Le CRTE a été signé** le 17 décembre 2021 par l'Etat, le PETR et le Conseil Départemental et sera animé et **mis en œuvre par le PETR jusqu'en 2026**.

Rappel stratégie CRTE Garonne Quercy-Gascogne 2021-2026

- **Ambition n°1 : Conforter le développement économique et l'attractivité du territoire**
 - Orientation n°1-1 :** Renforcer la dynamique économique en maintenant et modernisant le tissu local et en attirant de nouvelles activités
 - Orientation n°1-2 :** Être support au développement de l'ensemble de l'économie et favoriser les nouvelles formes de travail
 - Orientation n°1-3 :** Soutenir l'activité touristique et culturelle et s'adapter aux nouvelles pratiques touristiques
- **Ambition n°2 : Consolider la cohésion et la solidarité territoriale**
 - Orientation n°2-1 :** Garantir une accessibilité renforcée aux services en tenant compte des évolutions socio-démographiques et de l'équilibre territorial
 - Orientation n°2-2 :** Redynamiser les centralités et assurer un cadre de vie de qualité
 - Orientation n°2-3 :** Maintenir la vitalité des activités socio-culturelles, vecteur de cohésion sociale en faveur de tous les publics
 - Orientation n°2-4 :** Assurer la sécurisation des personnes et des infrastructures
- **Ambition n°3 : Engager durablement la transition écologique**
 - Orientation n°3-1 :** Lutter contre l'artificialisation des sols et encourager la réhabilitation des friches urbaines et d'activités
 - Orientation n°3-2 :** Favoriser les mobilités actives, douces et alternatives à l'autosolisme
 - Orientation n°3-3 :** Assurer la transition vers une agriculture durable et favoriser l'alimentation locale
 - Orientation n°3-4 :** Accompagner la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les Energies Renouvelables (EnR)
 - Orientation n°3-5 :** Accroître la biodiversité, préserver la ressource en eau et renforcer la résilience au changement climatique
 - Orientation n°3-6 :** Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets

3) Réunions et programmation CRTE en 2022

C'est le **comité de pilotage du CRTE Garonne Quercy Gascogne**, co-présidé par le représentant de l'Etat et le Président du PETR, qui **arrête la liste des projets CRTE pour chaque programmation annuelle**, sur la base des dossiers de subvention complets transmis à l'Etat (pour instruction), ainsi qu'au PETR (pour inscription à la programmation du CRTE).

Les opérations CRTE doivent contribuer à la transition écologique ou ne pas s'y opposer et être porteuses d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte.

L'Etat participe au cofinancement des actions locales dont celles retenues au CRTE, dans le cadre des dotations et crédits de droit commun ou spécifiques, via la DETR, la DSIL, le FNADT, fonds vert ... mais également des fonds venant des autres opérateurs de l'Etat (Agence Nationale du Sport, Caisse d'Allocations Familiales, ADEME, ...).

Les fonds de l'Etat pour la DETR et DSIL sont annoncés dans le cadre de **l'Appel à projet** pour 2022 lancé fin novembre 2021 et qui s'est achevé le 8 février 2022.

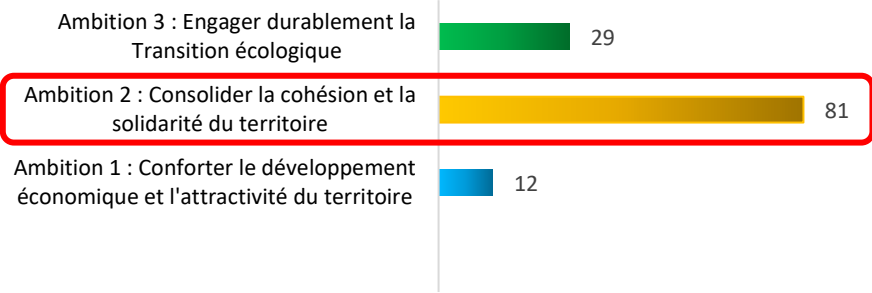
→ Bilan du Programme Opérationnel 2022 du CRTE (au 31/12) :

- 122 projets retenus
- 45,5 M€ d'investissement global
- 25,4 M€ de subventions acquises ou en cours d'acquisition soit 55% de l'investissement global
- 10,5 M€ de subvention de l'Etat soit 23% de l'investissement global

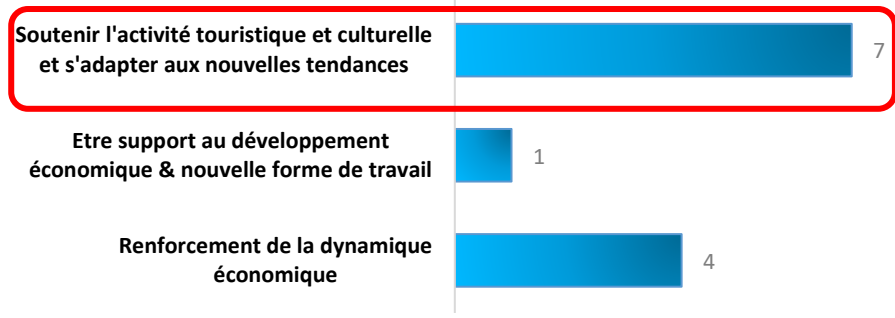
Pour 2023, l'appel à projet a été diffusé aux acteurs locaux le **5 décembre 2022** (date limite dépôt dossiers subvention au 10 fév. 2023).

Les financements de l'Etat dans le cadre du CRTE, visent à accélérer la transition écologique. Les projets ne répondant pas aux critères CRTE peuvent bénéficier des fonds de droit commun de l'Etat.

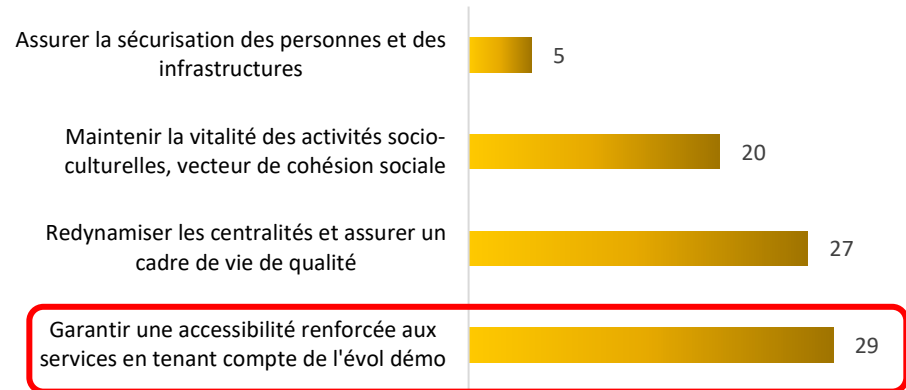
Répartition des 122 opérations par ambition du CRTE



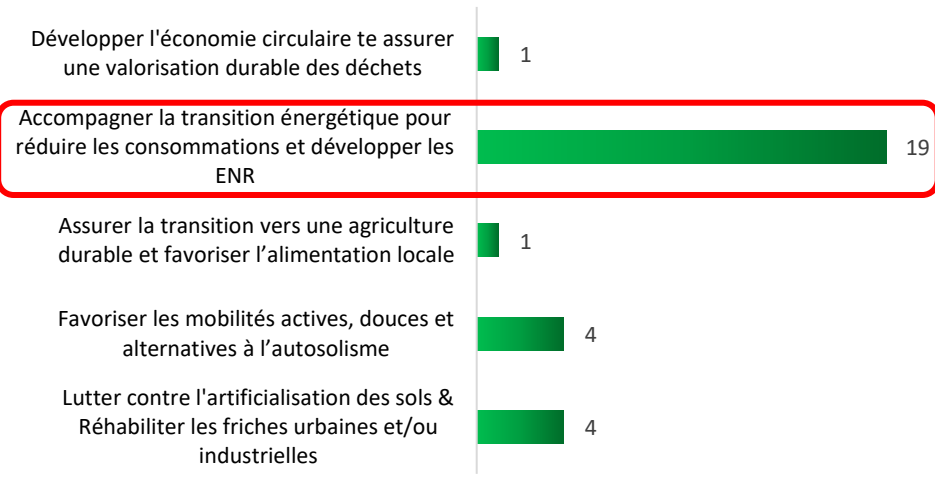
Ambition 1 : Répartition des opérations selon l'orientation



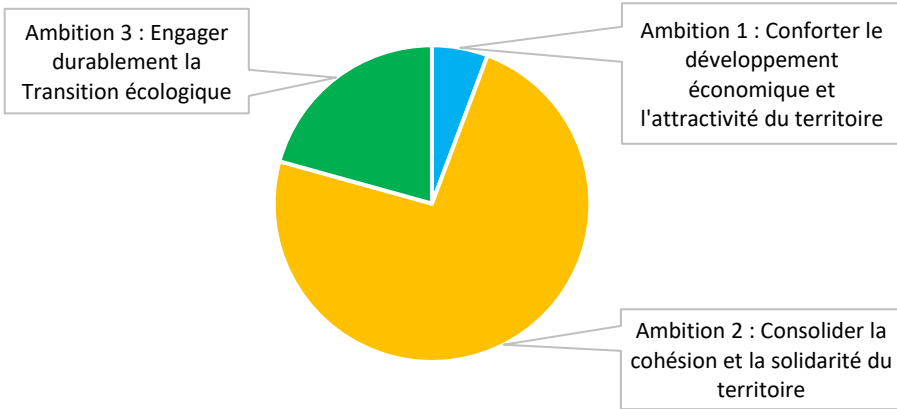
Ambition 2 : Répartition des opérations selon l'orientation



Ambition 3 : Répartition des opérations selon l'orientation



Répartition de l'investissement par ambition du CRTE



→ [Rencontres CRTE en 2022](#) :

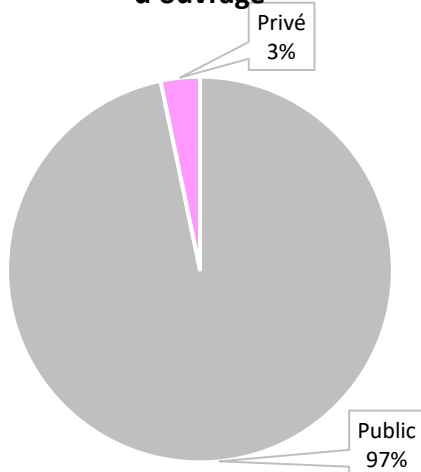
A l'échelle du Département :

- Comité Local de Cohésion des Territoires (18/02) : point d'étape sur la mise en œuvre des 3 CRTE du département
- Comité Local de Cohésion des Territoires (23/05) : point d'étape de la mise en œuvre des CRTE et proposition des thématiques prioritaires 2023
- Mission d'inspection interministérielle des CRTE en Tarn et Garonne (4/10) : pour repérer les écueils et bonnes pratiques

A l'échelle du PETR :

- Préparation programmation 2022 avec les services de l'Etat (11/02)
- Comité technique et de pilotage du CRTE (13/05)
- Préparation du comité technique avec les services de l'Etat (06/05)
- Comité technique (26/09)
- Comité technique (25/10)
- Comité de pilotage pour finaliser le programme opérationnel 2022 et préparer l'année 2023 (07/11).

Répartition des opérations selon le type de maîtrise d'ouvrage



4) Focus sur le Dispositif Petites Villes de Demain (PVD)

Le dispositif **national Petites Villes de Demain** (2020-2026) a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat.

Le champ d'intervention de PVD est multithématique avec la Transition Ecologique comme axe de transversalité à l'identique du CRTE. Ainsi, comme d'autres dispositifs Etat, les actions de PVD doivent s'intégrer dans le CRTE.

10 communes du PETR ont candidaté à ce dispositif en collaboration avec leur Communauté de communes. **Ces communes labellisées Petites Villes de Demain** (cf liste et carte ci-après) sont également **Bourg-centre** (dispositif de la Région).

Le Comité de pilotage PVD réunit l'Etat et la Région pour aider les communes dans le déploiement de ces dispositifs complémentaires.

Le **PETR est partenaire technique** pour le suivi des actions de PVD (cf. chap. VII).

Lors du conseil syndical du 24/11, le PETR a délibéré afin de pouvoir signer les contrats-cadre des communes et intercommunalités qui solliciteraient le PETR en tant que partenaire pour les accompagner au travers des missions du PETR.

En 2022, la majorité des PVD a engagé l'élaboration du **contrat-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire** avec l'appui d'un chef de projet dédié.

Le 27 janvier 2023, 4 communes (Beaumont/ Lavit / Lafrançaise / Moissac) et leurs intercommunalités (CC Lomagne Tarn et Garonnaise / CC Pays de Lafrançaise / CC Terres des Confluences) ont finalisé et signé leur contrat-cadre avec les partenaires associés pour la mise en œuvre opérationnelle.

Les 10 communes du PETR labellisées « PETITES VILLES DE DEMAIN »

COMMUNES	COMMUNAUTE DE COMMUNES
BEAUMONT DE LOMAGNE	CC LOMAGNE TARN ET GARONNAISE
LAVIT DE LOMAGNE	
BOURG DE VISA	CC PAYS DE SERRES EN QUERCY
CAZES MONDENARD	
LAUZERTE	
MONTAIGU DE QUERCY	
ROQUECOR	
LAFRANCAISE	CC COTEAUX ET PLAINES DU PAYS LAFRANCAISAIN
MOISSAC	CC TERRES DES CONFLUENCES
VALENCE D'AGEN	CC DES DEUX RIVES

Bourgs Centres et Petites Villes de Demain



V. Animation du Contrat Territorial Occitanie (CTO 2022-2028)

1) La 2^{ème} génération du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

Le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée « CTO 2022-2028 » est le **cadre d'intervention** de la Région pour le soutien des projets du territoire, faisant suite à la 1^{ère} génération du CTO (2018-2021) et au Contrat Régional Unique (2015-2017).

Les cosignataires du Contrat - **Région, Département, PETR et ses 6 Communautés de communes**- s'accorderont annuellement sur un **Programme Opérationnel** recensant les projets sur le PETR et leur plan de financement. L'ensemble des projets d'investissements communaux, intercommunaux ou privés (aide européenne) sollicitant une aide régionale **doivent être inscrits** dans cette programmation **élaborée par le PETR**, animateur de cette politique contractuelle régionale.



Quelques nouveautés pour le futur CTO :

- Une programmation à anticiper pour répondre à l'objectif d'un **seul Programme Opérationnel** par an,
- L'affectation d'une subvention de la Région à un projet est **conditionnée** à son inscription dans le Programme Opérationnel du territoire,
- Une procédure de clôture du Programme annuel en fin d'année : les opérations non affectées seront abandonnées ou devront être réinscrites dans le Programme Opérationnel de l'année suivante,
- Les Communautés de communes pourront être cosignataires du contrat aux côtés du PETR.
- Une articulation plus forte avec le futur programme LEADER, et la possibilité de mobiliser via le CTO un fonds FEDER **priorité 5** de rééquilibrage territorial (détail plus loin)

2) Les travaux CTO réalisés en 2022 et à venir

→ Recensement des projets 2022-2028

En vue du travail d'élaboration du contrat le PETR a mobilisé à partir d'Avril les 6 communautés de communes pour recenser les projets à venir sollicitant la Région sur la période 2022-2028. **807 opérations** ont été recensées à fin 2022.

							
Intitulé de l'opération							
Maître d'ouvrage							
Territoire concerné <i>Commune(s)</i> <i>Communauté(s) de communes</i>							
Description de l'opération <i>Indiquer la nature de l'opération et ses caractéristiques principales</i> <i>Préciser le contexte, les objectifs et les publics cibles</i> <i>Fournir si possible des valeurs chiffrées pour comprendre la dimension de l'opération</i> <i>Préciser le cas échéant son mode de gestion et ses coûts d'objectifs</i>							
Indiquez à quel(s) défi(s) du projet de territoire du PETR répond votre opération <i>Cocher le ou les défis correspondants (Cf. détail page suivante)</i>		1- Préserver un cadre de vie de qualité, attractif et vecteur de cohésion sociale		3- Renforcer la dynamique économique, agricole et touristique en profitant des atouts du territoire		4- Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique	
Classement de l'opération selon les critères de la Région pour le CTO <i>Rayer la mention inutile</i>		→ Intérêt supra local (équipement, service ou action nécessaire à plusieurs communes ou bassin de vie du territoire) → Intérêt local					
Etat d'avancement ou de maturité de l'opération <i>Rayer les mentions inutiles</i>		→ Opération au stade de la réflexion (idée, pré-projet) → Opération au stade de l'esquisse avec délibération de principe déjà prise → Opération prête pour une demande de subvention → Opération avec demandes de subventions déposées/acquises auprès des financeurs					
Coût prévisionnel en HT <i>Préciser le cas échéant les dépenses de fonctionnement et d'investissement</i>							
Plan de financement en HT (montant & taux) <i>Indiquer si des subventions ont déjà été acquises</i> <i>Préciser si plusieurs tranches de travaux sont envisagées</i>							
Calendrier de réalisation de l'opération <i>Début et Fin : cocher les années correspondantes</i>							
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
							

→ [1^{er} Dialogue territorial le 15/09 et suivi des nouveaux dispositifs de la Région](#)

Le PETR en collaboration avec les élus et services de la Région a organisé la **1^{ère} réunion de « Dialogue territorial du CTO »** le 15/09 en présence d'élus représentant les 6 Communautés de Communes, ainsi que du sous-préfet et du Département dans une logique de coordination des contrats (CTO/CRTE).

Ce temps d'échange avait vocation à **informer** sur les principales orientations régionales et la méthodologie pour élaborer le nouveau contrat CTO.

En octobre et décembre, la Région a adopté des **premiers dispositifs d'intervention** dont ceux concernant les projets pour la « vitalité des territoires » : *renovation énergétique des bâtiments publics pour une meilleure performance énergétique, aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients, accessibilité des bâtiments publics, soutien aux équipements structurants bourgs-centres Occitanie, ...*

Fin 2022, sur la base du recensement et du dialogue territorial, l'équipe technique a engagé la **rédaction du contrat et des fiches-mesures opérationnelles**. Ces éléments ont été mis en concertation début 2023 auprès des parties prenantes du contrat (Communautés de communes, Région, Département).

La **validation** du contrat finalisé est ensuite prévue en conseil syndical, dans les conseils communautaires et enfin dans les commissions permanentes de la Région et du Département au 1^{er} semestre 2023. Les programmations 2022 et 2023 seront **actées dans ce même temps** d'approbation du CTO.

→ [Candidature pour accéder à un nouveau fonds FEDER](#)

Dans le cadre de la nouvelle génération des CTO 2022-2028, la Région, favorise une articulation plus forte avec les fonds de l'Europe dont elle a la gestion avec la volonté de mobiliser au mieux les crédits dans les territoires.

Le 15 Juin, elle a lancé l'**Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) pour candidater à la priorité 5 FEDER 2021-2027**.

Seules les structures portant un CTO 2022-2028 - correspondant à la mise en œuvre d'une Approche Territoriale Intégrée -, candidates à l'AMI et retenues pourront avoir accès à ce fonds FEDER/Priorité 5.

Des temps d'information successifs ont été apportés aux élus du PETR sur cette possibilité de mobiliser **un nouveau fonds FEDER sur le territoire**, en plus du fonds européen LEADER animé par le PETR, lors :

- du Comité de programmation LEADER du 18/07,
- de la Commission PETR « projet de territoire & Contractualisations » du 19/07
- de la réunion du Dialogue territorial du 15/09 portant sur l'élaboration du nouveau contrat régional CTO 2022-2028.
- de la réunions référent des Communautés le 10/11
- et du Conseil syndical du 24 novembre qui a approuvé la candidature.



Une Europe
au plus près
des territoires

FEDER

Programme Régional Occitanie
FEDER-FSE+ 2021-2027

3) Le nouveau fonds FEDER priorité 5 mobilisable

→ Elaboration de la candidature pour le FEDER priorité 5

Après une réunion bilatérale avec le service FEDER le 7/07, puis avec la commission PETR « projet de territoire & contractualisations », le PETR a engagé les travaux de rédaction de la candidature sur la base du Projet de territoire du PETR et du recensement des opérations.

Ce dossier de candidature a été mis en concertation du 2 au 13/09 auprès des 6 communautés de communes et des élus de la Commission PETR. Cette concertation a permis d'identifier de premiers projets mûres à proposer à l'éligibilité auprès du service FEDER de la Région.

Le PETR a déposé le 15 septembre son dossier candidature finalisé sur la plateforme Europe de la Région. **La candidature du PETR a été validée par la Région le 16 décembre.** Le conventionnement interviendra début 2023.

→ Détail du soutien apporté par la Priorité 5 FEDER

Cette Priorité 5 FEDER a pour objectif de « **promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources** ».

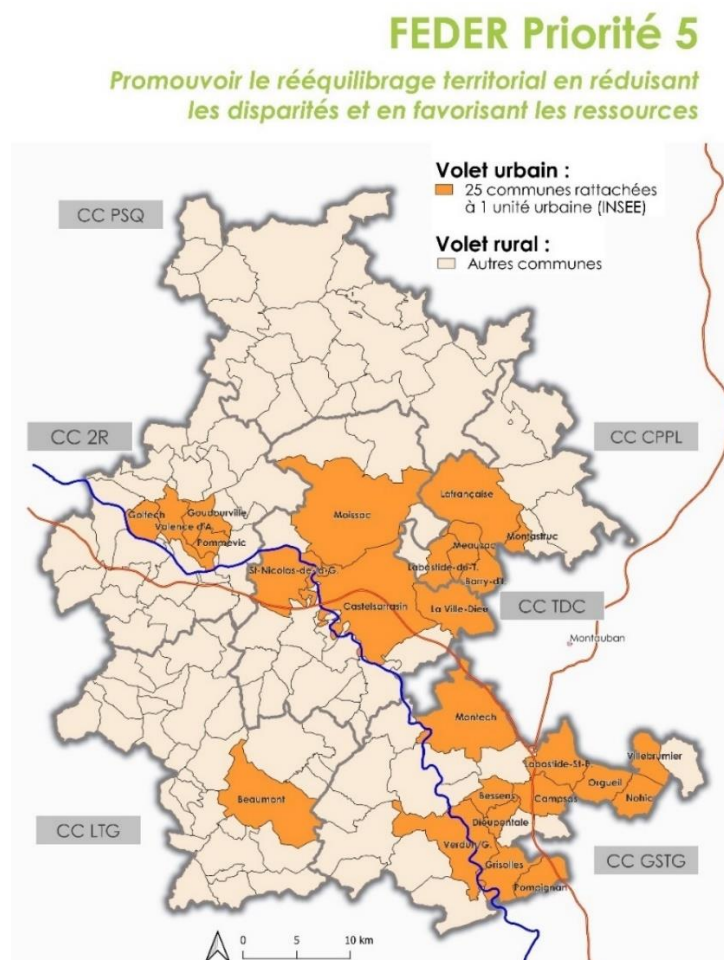
Elle soutiendra des **projets structurants**, sur **des investissements ciblés et importants** (montants entre 150 000€ et 500 000€ selon la nature des opérations et pouvant être rehaussés si opérations également éligibles à LEADER) sur les 5 actions suivantes :

- 1. Améliorer le cadre de vie des habitants
- 2. Lutter contre la désertification médicale
- 3. Développer l'hébergement d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées
- 4. Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous
- 5. Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou travail social et d'éducation supérieure

2 enveloppes régionales seront mobilisables sur le PETR (pas d'enveloppe réservée au territoire) avec :

- un **volet URBAIN** (OS5i) pour les projets situés sur les 25 communes du PETR rattachées aux unités urbaines INSEE d'au moins 2 000 hab.
- et un **volet RURAL** (OS 5ii) sur les autres communes du PETR.

La Région instruira et validera les dossiers de projets identifiés par le PETR et pré-sélectionnés via le Comité de pilotage du CTO. Le taux d'intervention FEDER sera ajusté selon le projet et pourra atteindre au maximum 60%.



4) Continuité du dispositif Bourgs-Centres

La Région s'est engagée en 2018 dans une politique de soutien des investissements publics favorisant le **développement et l'attractivité des Bourgs-Centres** Occitanie/Pyrénées Méditerranée. Le contrat Bourg-Centre est signé par la commune, la Communauté de communes, la Région, le PETR et les partenaires associés.

Les opérations menées par les collectivités au titre d'un contrat Bourg-centre sont intégrées aux Programmes Opérationnels annuels du CTO montés par le PETR.

La Région a prévu la **prolongation par voie d'avenant des contrats Bourgs-Centres** déjà signés sur le précédent CTO 2018-2021.

De nouveaux contrats pourront aussi être signés par les communes ne s'étant pas encore engagées lors de la première génération des contrats.

Les opérations des contrats Bourgs-Centres continueront à être inscrites par le PETR dans la programmation annuelle du CTO 2022-28.

Une réunion a été organisée fin fev. 2023 par le PETR avec la Région et les communes Bourgs-Centres afin de préciser les démarches pour les avenants aux 1^{ers} contrats ou pour les communes éligibles qui souhaiteraient signer un premier contrat.

A noter que les contrats Bourgs-Centres sont articulés avec le dispositif Etat « Petites Villes de Demain » pour les communes engagées dans ces deux dispositifs (cf. carte des communes p 22)

Le tableau ci-contre rappelle les **19 communes engagées dans un Contrat Bourg-Centre avec la Région**. A ce jour, seul le dernier contrat engagé par la commune de Lavit de Lomagne n'est pas encore achevé et validé par la Région. Le PETR a participé à 3 comités de pilotage pour l'élaboration de ce contrat en 2022.

	Commune ayant élaboré son contrat Bourg-centre
CC DES DEUX RIVES	VALENCE D'AGEN
CC PAYS DE SERRES EN QUERCY	BOURG-DE-VISA
	LAUZERTE
	ROQUECOR
	CAZES-MONDENARD
	MONTAIGU-DE-QUERCY
CC LOMAGNE TARN ET GARONNAISE	BEAUMONT-DE-LOMAGNE
CC TERRES DES CONFLUENCES	CASTELSARRASIN
	LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
	MOISSAC
	SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE
CC COTEAUX ET PLAINES DU PAYS LAFRANCAISAIN	LA FRANCAISE
CC GRAND SUD TARN ET GARONNE	GRISOLLES
	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
	MONTECH
	ORGUEIL
	VERDUN-SUR-GARONNE
	VILLEBRUMIER
Total	18
	Commune en cours d'élaboration
CC LOMAGNE TARN ET GARONNAISE	LAVIT DE LOMAGNE
Total	1
	Communes éligibles au dispositif (non engagées)
CC DES DEUX RIVES	AUVILLAR
CC COTEAUX ET PLAINES DU PAYS LAFRANCAISAIN	L'HONOR DE COS
CC GRAND SUD TARN ET GARONNE	DIEUPENTALÉ
	FINHAN
Total	4

VI. Animation du Contrat interdépartemental Territoire d'industrie 32/82

1) Un contrat animé depuis 2019

Le PETR est engagé depuis 2019 aux côtés du PETR Pays Portes de Gascogne (chef de file de la coopération) dans le dispositif national « Territoires d'Industrie » de reconquête industrielle et de développement des territoires lancé par l'Etat pour la période 2018-2022.

Le périmètre interdépartemental concerne ainsi 11 Communautés de communes et plus de 200 000 habitants.

Ce dispositif vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et établissements publics au service de projets à visée industrielle locaux. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat privilégié avec la Région, en charge du pilotage de cette nouvelle politique en lien étroit avec l'Etat.

Le contrat cadre du territoire interdépartemental 32/82, élaboré courant 2019 avec l'instance dédiée du Comité Local (32-82) a été validé par la Région Occitanie le 7 février 2020.

La coopération territoriale à l'origine sur les 2 filières phares de l'aéronautique et de l'agro-alimentaire a été élargie et se décline aujourd'hui sur 7 axes stratégiques (cf schéma ci-après).

Depuis avril 2020, une chargée de mission recrutée par le PETR du Gers anime plus particulièrement sa mise en oeuvre sur les 2 PETR. Elle offre un appui de proximité aux porteurs de projet et amplifie l'animation pour identifier de nouveaux projets mûres ou axes d'évolution du contrat en lien avec l'évolution des dispositifs d'aide (plan de Relance, France 2030, Fonds vert...) et en concertation étroite avec les développeurs économiques des 11 Communautés de communes.

La prolongation du dispositif est envisagée jusqu'à 2026, et en cours d'étude par l'ANCT (réponse attendue vers mars-avril 2023).



2) Animation et bilan fin 2022

→ [Le bilan d'animation à fin décembre 2022](#)

⇒ 57 projets labellisés accompagnés sur les 2 PETR dans le cadre du dispositif et d'une animation dédiée, pour un montant d'investissements de 162 M€ :

29 projets et 2 projets interdépartementaux concernent notre PETR (cf. carte suivante) dont 24 dossiers portés par des entreprises pour 7 dossiers publics portés par des communautés de communes avec leur compétence économie.

6 projets supplémentaires approuvés par le Comité Local 32/82 (concertation écrite du 29/09 au 7/10) dont 3 sur notre PETR ont été examinés par le Comité de pilotage régional en janvier 2023

- ⇒ 20 visites d'entreprises réalisées sur notre territoire et organisation de 2 webinaires sur les aides de l'ADEME (24/04) et la cybersécurité et dispositifs Région d'aide (le 19/05)
- ⇒ 2 études réalisées avec le soutien de la banque des Territoires : Etude d'implantation d'un DATA Center à Auch ; étude pour le développement de la Vélo vallée (L'Isle Jourdain).
- ⇒ Un premier bilan provisoire des aides publiques : ce bilan a été dressé sur la seule base des opérations « territoire d'industrie » qui ont été achevées ou ont obtenu leurs subventions (fin 2022).

Sur les 57 projets labellisés, 40 ont réalisé des projets et ont reçu des subventions

Budgets des investissements totaux	120 288 842 €
Financement Région	14 887 590 €
Financement Etat et des opérateurs (dont plan de relance)	6 816 986 €
Communauté de Communes	985 659 €
Somme des aides pour 40 dossiers	22 690 235 €

→ Etude de l'OCDE et démarrage de l'accompagnement « Rebond industriel »

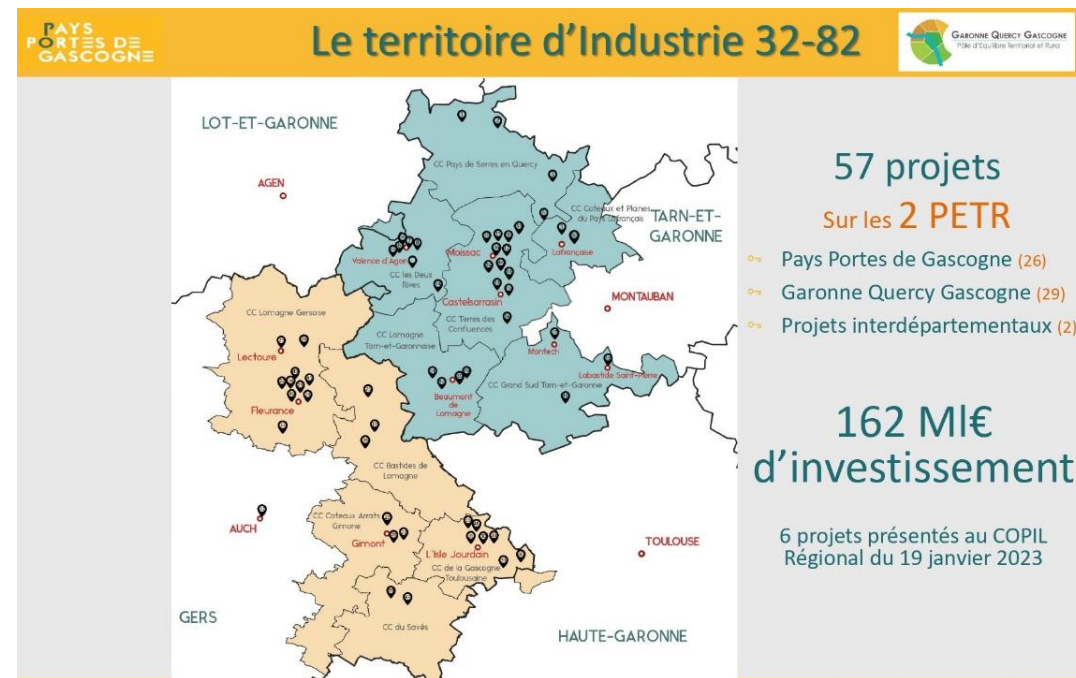
Le 13 juillet, l'ANCT a annoncé que le Territoire d'industrie 32-82 ainsi que celui du Haut-Jura avaient été sélectionnés pour une étude de l'OCDE portant sur « l'industrie en zone manufacturière en zone rurale », aux côtés d'autres territoires européens (4 études de cas dont 1 en France).

Fin octobre, un questionnaire de l'OCDE a été transmis au tissu local d'acteurs du périmètre en vue de la réception d'une délégation de l'OCDE et

de l'ANCT sur le PETR (17 et 18 janvier 2023). A cette occasion une table ronde d'acteurs, et 2 visites d'entreprises ont été réalisés sur le 82.

Le 1^{er} aout, le gouvernement a annoncé le lancement du dispositif « Rebond industriel » (France 2030) pour accompagner des territoires confrontés à des transitions industrielles.

Les 2 PETR associés dans le Territoire d'industrie ont déposé un dossier de candidature au 1^{er} Appel à Manifestation d'intérêt, fin septembre. Fin 2022, le territoire a été sélectionné par l'ANCT et pourra ainsi bénéficier d'un accompagnement spécifique pour accélérer des projets industriels avec un soutien en subventions. Le 1^{er} comité de pilotage « Rebond industriel » a eu lieu le 23 janvier 2023.



VII. Participation à la vie du territoire

Le PETR participe à différentes démarches portées par les acteurs du territoire à l'échelle du PETR ou au-delà.

1) Suivi des démarches à l'échelle du PETR

Travaux suivis en 2022 (hors réunions propres aux contractualisations du PETR) :

→ Démarches partenaires institutionnels

- Pilotage Préfecture/Etat
 - Visio conférence sur le dispositif PVD animé par la DDT le 21/01
 - Comité Local de Cohésion Territoriale le 18/02 et le 23/05
 - Commission Départementale d'Aménagement Commercial (projet Castelsarrasin) le 01/09
 - Séminaire Sobriété énergétique DDT le 15/03
 - Séminaire DDT 82 et Safer Occitanie sur la reconquête des friches agricoles dans le 82 le 29/06
 - Séminaire DDT : dispositifs de rénovation énergétiques des bâtiments publics : présentation des acteurs et des financeurs le 5 /07
 - Webinaire CRTE le 18/01
 - Webinaire Petites Villes de Demain le 21 /01
- Pilotage Région
 - Concertation régionale sur l'emploi, la croissance, le tourisme et la formation le 10/03
 - Réunion de présentation de la Foncière agricole Occitanie le 23/11 *

- Autres pilotages

- 1^{er} Comité de pilotage pour le Projet Alimentaire Territorial du 82 de la Chambre d'agriculture le 17/02
- Comité de pilotage du Label Vignobles et Découvertes AOP Vins du Quercy le 6/04
- Réunion du Syndicat Départemental d'Energie sur le Conseil en Energie partagé et le contrat d'objectif avec l'ADEME le 20/10
- Réunion du SMEC le 6/04 sur les projets à venir et les partenaires financeurs

→ Démarches des intercommunalités

- CC Lomagne Tarn et Garonnaise
 - Comités de pilotage Petites Villes de Demain : le 7/03, 4/04, 10/06, 2/09, 29/11
 - COPIL Bourg-centre de Lavit le 08/02, 21/03 et 3/10
 - Réunion PLUi de la CC (Personnes Publiques associées)
- CC Pays de Serres en Quercy
 - COPIL ORCB – DT PVD- Bourg-Centre le 27/01
 - Intervention du PETR auprès des élus communautaires le 28/10 et 16/12
- CC Grand Sud Tarn-et-Garonne
 - Réunion du PCAET le 22/06
 - Comité des financeurs pour la réhabilitation du parc de loisirs de Saint-Sardos le 14/09

- CC Terres des Confluences
- *COPIL Petites Villes de Demain Moissac le 17/02 et 17/11*
- CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain
- *COPIL Petite Ville de Demain Lafrançaise le 18/11*

2) Informations sur dispositifs et acteurs intervenant à l'échelle du PETR

Le PETR rencontre régulièrement des acteurs intervenant à l'échelle du PETR ou au-delà pour mieux connaître les actions de chacun ou favoriser plus d'articulation.

- *Rencontre avec Quercy Energie le 31/03 pour coordonner les actions en matière subvention ADEME et Région*
- *Webinaires information sur les fonds FEDER 2021-2027 en Occitanie : AMI Feder priorité 5 le 15/06 et 7/07 ; FEDER « Environnement » le 6/10, « mobilité » le 6/10, « énergies » le 7/10.*

3) Participation aux réseaux nationaux et régionaux

Le PETR adhère à plusieurs réseaux -ANPP, LEADER France (nationaux), ADEFPAT (interdépartemental), et au centre de gestion départemental.

Il échange aussi régulièrement par le réseau des directeurs de PETR et Pays d'Occitanie ainsi que celui des animateurs LEADER sur l'actualité commune :

- *4 réunions Réseau directeurs PETR en 2022 (14/01, 14/04, 12/07, 15 :11)*
- *ANPP : Rencontre nationale Techniques des Territoires de Projet le 30/09 à Figeac ; Webinaires thématiques mobilité le 28 :01 ; programme LEADER 7/04*
- *LEADER France, webinaire stratégie 2023-2027 le 7/06*
- *Webinaire ADGCF : rénovation énergétique, énergies renouvelables retours d'expériences le 8/02*
- *Réponses aux enquêtes en ligne de l'ANPP et de LEADER France sur divers sujets d'actualité...*

